

Date de révision 07-janv.-2026

Numéro de révision 2

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit 127220

Numéro du fiche de données de sécurité 127220

Nom du produit BIOTAC

### Autres moyens d'identification

Informations complémentaires sur le produit Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Additif lubrifiant.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Univar Solutions SAS  
Immeuble Cityscope  
3 rue Franklin  
93108 Montreuil Cedex  
France  
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

|        |     |
|--------|-----|
| Europe | 112 |
|--------|-----|

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé

**Mentions de danger**

Non classé

**2.3. Autres dangers**

En cas de déversements, méfiez-vous des sols et surfaces glissants.

**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

non applicable

**3.2 Mélanges**

| Nom chimique           | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|------------------------|------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------|------------------------|
| RAPESEED OIL 8002-13-9 | 90 - 100%  | Aucune donnée disponible      | 232-299-0                 | Non classé                                                | -                                        | -         | -                      |

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16****Estimation de la toxicité aiguë**

Aucune information disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Contact oculaire**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Contact avec la peau**

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

**Ingestion**

Ne pas faire vomir sans avis médical. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Boire

1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Yeux Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Note au médecin Traiter les symptômes.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec, CO<sub>2</sub>, jet d'eau ou mousse ordinaire. Halons.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé. En cas de déversements, méfiez-vous des sols et surfaces glissants.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Acroléine.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). En cas de déversements, méfiez-vous des sols et surfaces glissants.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter le contact avec :. Agents oxydants.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter le contact avec :. Agents oxydants.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 10.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle** **Limites d'exposition**

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**  
**Notes**

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible  
**Notes**

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**  
**Notes****Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet (PNEC)****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adaptée. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN ISO 16321-1.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Voici des exemples de matériaux barrières préférés pour les gants :. Polychlorure de vinyle (PVC).

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante ou d'échauffement du produit, porter un appareil respiratoire approprié à filtre anti-gaz (type A2). EN 136/140/141/145/143/149.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                       |                               |
|-----------------------|-------------------------------|
| <b>État physique</b>  | Liquide                       |
| <b>Aspect</b>         | Liquide                       |
| <b>Couleur</b>        | marron                        |
| <b>Odeur</b>          | Aucune information disponible |
| <b>Seuil olfactif</b> | Aucune information disponible |

**Propriété****Valeurs****Remarques • Méthode****Point de fusion / point de congélation**

Aucune information disponible.

**Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition**

Aucune information disponible.

**Inflammabilité**

Aucune information disponible.

**Limites d'inflammabilité dans l'air**

Aucune information disponible.

**Limites supérieures****d'inflammabilité ou d'explosivité****Limites inférieures****d'inflammabilité ou d'explosivité****Point d'éclair**

&gt; 250 °C

Aucune information disponible.

**Température d'auto-inflammabilité**

Aucune information disponible.

|                                 |                               |                                |
|---------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Température de décomposition    |                               | Aucune information disponible. |
| pH                              |                               | Aucune information disponible. |
| pH (en solution aqueuse)        |                               | Aucune information disponible. |
| Viscosité cinématique           | 23000 cSt                     | @ 40 °C.                       |
| Viscosité dynamique             |                               | Aucune information disponible. |
| Hydrosolubilité                 | Immiscible à l'eau            | Aucune information disponible. |
| Solubilité(s)                   |                               | Aucune information disponible. |
| Coefficient de partage          |                               | Aucune information disponible. |
| Pression de vapeur              |                               | Aucune information disponible. |
| Densité relative                | ~ 0.9                         | @ 15 °C.                       |
| Masse volumique apparente       |                               | Aucune information disponible. |
| Densité de liquide              | Aucune information disponible | Aucune information disponible. |
| Densité de vapeur               |                               | Aucune information disponible. |
| Caractéristiques des particules |                               | Aucune information disponible. |
| Granulométrie                   | Aucune information disponible |                                |
| Distribution granulométrique    | Aucune information disponible |                                |

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit: Agents oxydants.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Oxydes de carbone. Acroléine.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

|                             |                                                                                                                                              |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>           | L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.                                        |
| <b>Contact oculaire</b>     | Peut entraîner une irritation passagère des yeux.                                                                                            |
| <b>Contact avec la peau</b> | Une exposition prolongée n'est pas susceptible de provoquer une irritation cutanée significative.                                            |
| <b>Ingestion</b>            | Faible niveau de toxicité d'après les composants. Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités. |

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

|                  |                                                   |
|------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Symptômes</b> | Peut entraîner une irritation passagère des yeux. |
|------------------|---------------------------------------------------|

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

**Informations sur les composants****Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

|                                                     |                                                                                          |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Corrosion/irritation cutanée</b>                 | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b> | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>      | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>     | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Cancérogénicité</b>                              | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>                | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>STOT - exposition unique</b>                     | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>STOT - exposition répétée</b>                    | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Danger par aspiration non applicable.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

RAPSEED OIL (8002-13-9)

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats                |
|---------|--------------------|--------|--------------------------|
|         |                    |        | Facilement biodégradable |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|                                                           |                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>             | Les déchets doivent être traités comme déchets spéciaux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. |
| <b>Emballages contaminés</b>                              | Ne pas réutiliser les récipients vides.                                                                                                                           |
| <b>Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC</b> | Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.                                 |

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **IATA**

|                                                                   |                |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>                  | non réglementé |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>          | non réglementé |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                 | non réglementé |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                    | non réglementé |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                          | non applicable |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> |                |
| Dispositions spéciales                                            | Aucun(e)       |

### **IMDG**

|                                                                       |                               |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>                      | non réglementé                |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>              | non réglementé                |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                     | non réglementé                |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                        | non réglementé                |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                              | non applicable                |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>     |                               |
| Dispositions spéciales                                                | Aucun(e)                      |
| <b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b> | Aucune information disponible |

### **RID**

|                                                                   |                |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>                  | non réglementé |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>          | non réglementé |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                 | non réglementé |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                    | non réglementé |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                          | non applicable |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> |                |
| Dispositions spéciales                                            | Aucun(e)       |
| <b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>                  | non réglementé |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>          | non réglementé |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                 | non réglementé |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                                    | non réglementé |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                          | non applicable |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> |                |
| Dispositions spéciales                                            | Aucun(e)       |

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu** non dangereux pour l'eau (nwg)  
aquatique (WGK)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).  
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

**Inventaires internationaux**

|                      |                                                                                 |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>TSCA</b>          | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>DSL/NDL</b>       | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>EINECS/ELINCS</b> | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>ENCS</b>          | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>IECSC</b>         | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>KECI</b>          | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>PICCS</b>         | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>AIIC</b>          | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>NZIoC</b>         | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Rapport sur la sécurité chimique non applicable

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)  
 Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »  
 + Sensibilisants  
 Remarque sur la révision non applicable

| Méthode de classification                                 |                   |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire                              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée                                   | Méthode de calcul |
| Mutagénicité                                              | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité                                           | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë                                  | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration                                     | Méthode de calcul |
| Ozone                                                     | Méthode de calcul |

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
 Base de données sur les substances dangereuses  
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
 Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

Préparée par J Spenceley  
Préparée par

Date de révision 07-janv.-2026

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**